



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/176 ✓
S/22607
16 mai 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 29 et 68 de la liste préliminaire*
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 15 mai 1991, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite par le Ministère des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'occasion du troisième anniversaire de l'entrée en vigueur des Accords de Genève concernant l'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 29 et 68 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Y. VORONTSOV

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Union
des Républiques socialistes soviétiques à l'occasion du
troisième anniversaire de l'entrée en vigueur des Accords de
Genève concernant l'Afghanistan

Il y a trois ans, le 15 mai, a commencé le départ d'Afghanistan du contingent soviétique, conformément aux Accords de Genève. Ce retrait des troupes soviétiques, qui a été mené à bien selon le calendrier établi et dans les délais fixés, a démontré encore une fois que l'Union soviétique accomplit scrupuleusement et sincèrement les engagements qu'elle a pris et qu'elle respecte les instruments internationaux qu'elle a signés.

Le Gouvernement afghan a agi de la même façon et, ne se contentant pas d'adhérer strictement et scrupuleusement aux articles et dispositions de l'Accord relatif à la non-ingérence signé avec le Pakistan, a créé toutes les conditions nécessaires pour assurer le retour des réfugiés afghans dans leur pays. Tout cela était assorti des propositions constructives et empreintes d'esprit de conciliation, visant à réaliser la réconciliation nationale et à parvenir à un règlement politique du problème afghan, qui ont été avancées par les dirigeants afghans et par la partie soviétique en sa qualité de garante des Accords de Genève. Cela a permis de réunir les conditions nécessaires pour mettre un terme à cette guerre fratricide et instaurer la paix dans ce pays tant éprouvé, ce qui est devenu réalisable après avril 1988, c'est-à-dire au lendemain de la conclusion des Accords de Genève.

Malheureusement, ces accords et les mesures concrètes et résolues prises par Kaboul et Moscou pour y donner suite n'ont pas permis de mettre fin au bain de sang en Afghanistan, essentiellement du fait de la politique obstructionniste des forces qui sont entrées dans le conflit afghan, le Pakistan en premier lieu. Bien que le retrait des troupes soviétiques soit achevé de longue date, l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et la fourniture d'une aide massive à l'opposition afghane armée à partir du territoire pakistanais, loin d'avoir cessé, tendent même à prendre de l'ampleur. Les événements survenus récemment à Khost, au cours desquels les forces armées pakistanaises ont fourni un appui militaire direct aux moudjahidin afghans, en sont un exemple.

Depuis la fin du retrait des troupes soviétiques, la République d'Afghanistan, l'URSS, l'Iran et les Etats-Unis, par leurs efforts soutenus et avec le concours non négligeable de l'ONU, ont beaucoup fait pour parvenir à un règlement politique en Afghanistan; en particulier, un consensus international commence à se dégager en ce qui concerne les principes de base d'un tel règlement. L'Union soviétique et la République d'Afghanistan estiment que tout règlement, qui ne peut venir que des Afghans eux-mêmes, par un dialogue entre Afghans, doit reposer sur le rejet de la force et sur un compromis raisonnable et équitable, prendre en considération les réalités de la situation et concilier les intérêts des parties en présence. Tous, en

effet, à l'exception de la faction des "Sept de Peshawar", la plus extrémiste, de plus en plus isolée de la frange lucide de l'opposition politique afghane, s'accordent à reconnaître qu'il n'est pas d'autre solution qu'un règlement politique.

Cela étant, il est plus que jamais indispensable d'aborder le problème afghan en toute lucidité et sérénité. Appliquer deux poids et deux mesures non seulement n'est pas de mise mais est également funeste puisque cela ne peut que remettre en cause l'acquis des récents contacts entre différentes parties et empêcher des progrès décisifs vers un règlement du problème afghan. De tels progrès sont tout à fait possibles à condition que l'opposition afghane et ceux qui l'appuient renoncent à lancer au Gouvernement afghan des ultimatums renforcés par la pression des armes pour qu'il abandonne le pouvoir.

Beaucoup dépend, à cet égard, des pays qui appuient l'opposition et dont le point de vue doit être pris en compte par cette dernière. Si ces pays pouvaient amener les éléments de l'opposition à mettre fin à l'escalade militaire et à engager un dialogue de paix avec l'adversaire, le processus de règlement s'enclencherait. L'Union soviétique est, quant à elle, disposée à faire tout son possible, en coopération avec la partie afghane, pour parvenir à un règlement authentique.

Nous tenons pour sacrée la mémoire des soldats et officiers qui ont été tués en terre afghane. Le Ministère soviétique des affaires étrangères, avec d'autres organismes soviétiques, ne ménage aucun effort pour se renseigner sur le sort des soldats soviétiques portés disparus en Afghanistan et obtenir la libération de ceux qui sont tombés entre les mains de l'opposition armée afghane. Leur sort est un motif de vive préoccupation pour le peuple soviétique tout entier. Nous voudrions espérer que toute la communauté mondiale nous apportera son concours pour trouver une solution à ce problème humanitaire.
